



PROCES VERBAL du 14 Février 2017

L'an Deux Mille Dix Sept et le Vingt Quatorze du mois de Février, s'est tenue la réunion du Conseil de l'Ordre National de l'Organisation Nationale des comptables agréés sous la présidence de Mr. FOUFA Hamid, en présence de Mme. YOUYOU Ghania Nabila représentante de Mr. le Ministre des Finances.

Ordre du jour :

1. Levée des réserves du Censeur.
2. Lancement de la formation 2017.
3. Divers.

Etaient présents :

Mr Foufa Hamid :	Président ;
Mr Degla Lazhar :	Secrétaire Général ;
Mr Hamidi Azzeddine:	Membre;
Mr Belilet Abdelhafid :	Membre;
Mr Boukerboua Ahcene :	Membre;
Mr Ahmed Messaoud Mohamed :	Membre;
Mr Djenidi Abdelkader:	Membre;
Mr Boundjad Abdelouahab :	Membre ;
Mme.Youyou Nabila Ghania :	Représentante de Monsieur le Ministre des Finances.

Etait absent :

Mr. Bouchibane Hocine : Membre.

L a séance fut déclarée ouverte par le Président à 10 h 00.

Le président constate que le quorum est atteint et que le Conseil National peut valablement délibérer ;

L'Ordre du Jour étant approuvé, un débat a été engagé pour chacun des points le composant et les résolutions suivantes ont été prises :

Premier point relatif au rapport de la commission ad-hoc pour la levée des réserves du Censeur.

Pour rappel la commission ad hoc suscitée a été installée par résolution de LA 2ème l'AG du 17/12/2016 qui était constituée de Messieurs :

- BACHSAIS Omar
- OUINTEN Youcef
- HARIZI Smail.

Le Conseil, après exposé du président et lecture du rapport dressé par la commission ad hoc, qui avait été désignée par l'Assemblée Générale du 17/12/2016 et qui avait pour mission de contrôler et de lever les réserves émises par Mr BENDAOU Abderrezak censeur du conseil ; Mr FOUFA Hamid demande à chacun de donner son avis sur les résultats obtenus.

D'une part plusieurs membres du conseil ont manifesté leur mécontentement quand à l'absence du Trésorier et des membres rédacteurs du dit rapport.

Un tour de table a été fait, la parole a été donnée à :

M. DEGLA : propose de rejette purement et simplement le document présenté Par la commission ad hoc car entaché selon lui d'irrégularité portant sur la non signature du rapport et la non présentation des états de rapprochements bancaires. Il demande aussi, à ce que le Conseil engage une consultation juridique se rapportant au fait que le bureau du conseil n'est pas transmis le rapport Moral et Financier au conseil élargie pour son approbation avant de la présenter à l'Assemblée générale.

Il s'interroge sur le fait d'avoir retenu la ville de Tlemcen pour organiser le 2ème colloque de l'organisation nationale des comptables agréés et d'avoir écarté les villes préalablement proposées entre autre Ghardaïa, El oued, il s'interroge également sur l'organisation d'une journée d'étude sur la Loi de Finances pour 2017 sans avis du conseil et exige que les charges en découlant soient payées par le président.

Les avis des autres membres se rejoignent sur une idée principale qui consiste à finaliser le rapport de la commission ad hoc en l'étayant de pièces justificatives et de documents comptables appuyant leurs décisions.

Pour réponse Mr FOUFA Hamid a apporté les éclaircissements suivants :
Il rappelle les différentes étapes et difficultés rencontrées dans la recherche d'un hôtel digne de recevoir deux évènements à savoir l'Assemblée Générale et le colloque.

Pour cette raison les propositions faites au préalable ont été écartées pour ne retenir que la ville de Tlemcen dotée d'infrastructures apte à accueillir de tels évènements.

D'autant plus que des prix attractifs nous ont été appliqués grâce à la convention que la Chambre des commissaires aux comptes avait signée avec l'hôtel Renaissance de Tlemcen, qui à a été exceptionnellement appliquée à notre organisation.

Pour ce qui est de la journée d'étude sur la Loi de Finances 2017, l'occasion d'une disponibilité d'une salle, à un prix promotionnel et la demande des professionnels pour l'organisation de telles journées la décision été de la tenir.

Enfin et en ce qui concerne la non approbation du bilan, par le conseil avant sa présentation à l'Assemblée générale, il est à noter qu'aucun membre du conseil n'a soulevé cette question lors des deux séances de l'Assemblée générale tenue réglementairement.

Résolution n°1 :

- ✓ Demander la finalisation du rapport de la commission ad hoc et sa signature par ces trois rédacteurs.
- ✓ D'inviter les membres de la commission ad hoc ainsi que le Censeur Mr BENDAOU Abderrezak à assister au prochain Conseil afin de représenter leur rapport et de défendre son contenu.

Deuxième point relatif au lancement de l'action de formation au titre se l'exercice 2017.

Le conseil a pris acte de ce que la première journée débutera le 25.02.2017 pour les Cinq régions tels que cela avait été décidé auparavant.

Résolution n°2 :

Maintien de l'action de formation pour l'exercice2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 12 h 30.



Handwritten notes in blue ink: 'le Président', 'Mr Foufa Hamid', and a signature. The number '03' is written in the center.

Handwritten signature in blue ink, with 'Mr' written above it and 'Chp d'études' written below it.